

Département de la Savoie  
République Française

**Délibération numéro 2024 - 43**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 03 avril 2024**

*L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.*

*La convocation a été envoyée en date du 27 mars 2024.*

**Présents :** Jacques ARNOUX, Stéphane BECT, Patrick BOIS, Stéphane BOYER, Jean-Marc BUTTARD, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Laurence PETINOT-GAGNIERE, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Karin THEOLIER, Jérémy TRACQ.

**Absents :** Roland AVENIERE, Agnès BALZER, Maurice BODECHER, Natacha BRENIER, François CAMBERLIN, Christian CHIALE, Marc KONAREFF, Erica SANDFORD, Thierry THEOLIER.

**Procurations :** Maurice BODECHER à Stéphane BOYER  
Natacha BRENIER à Jean-Claude RAFFIN  
François CAMBERLIN à Denise MELOT  
Erica SANDFORD à Yann CHABOISSIER

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 20

Nombre de pouvoirs : 04

Nombre de votants : 24

Madame Maryvonne ROBIN a été désignée secrétaire de séance.

**Objet : Piscine intercommunale de Modane**

**Avenants aux marchés de travaux**

Monsieur François CHEMIN, Vice-président et Président de la Commission d'analyse des offres, rappelle à l'assemblée le programme de travaux de réaménagement de la piscine intercommunale de Modane avec notamment des travaux réalisés durant la période de fermeture hivernale 2023-2024 qui concernent le confortement structurel du bâtiment existant ainsi que le traitement acoustique sur la partie bassins ainsi que le remplacement de la distribution aéraulique existante.

Dans ces conditions, dans le cadre de la consultation selon une procédure adaptée ouverte conformément aux articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique, l'assemblée a délibéré au cours de l'année 2023 afin d'attribuer les marchés de travaux concernant les lots suivants :

- Echafaudages
- Charpente
- Isolation sous toiture
- Faux plafonds toile tendue
- Ventilation et traitement d'air

Dans le cadre de la réalisation des travaux, des avenants aux marchés de travaux doivent être désormais conclus pour tenir compte de modifications intervenues en cours de chantier :

- Lot Isolation acoustique – entreprise ALBERT ET RATTIN :
  - o Aléa de chantier : Rebouchage des anciennes trappes de ventilation en toiture (non visibles avant la dépose du lambris) et mise en œuvre d'isolant.
  - o Oubli maîtrise d'œuvre dans DCE : Rebouchages cloison local CTA suite à dépose des anciennes gaines de ventilation.

Montant marché initial : **64.830,00 € HT**

Montant du projet d'avenant : **5.229,18 € HT**

Montant définitif du marché : **70.059,18 € HT**

- Lot Chauffage Ventilation Climatisation – entreprise GILLET :
  - o Aléa de chantier : Découpe des souches existantes au niveau des anciennes trappes de ventilation en toiture, en vue de leur condamnation.

Montant marché initial : **113.435,00 € HT**

Montant du projet d'avenant : **1.341,00 € HT**

Montant définitif du marché : **114.776,00 € HT**

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

**Le Conseil communautaire,**

**Vu** l'exposé de Monsieur le Vice-président,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- **Approuve** le plan de financement de cette opération ;
- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à conclure et signer les projets d'avenants présentés ci-avant ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.

Pour copie conforme, Modane, le 05 avril 2024.

Le Président  
Christian SIMON

